



RÈGLEMENT INTERIEUR - CONSIGNES DE SECURITE

HOUSE RULES - SAFETY INSTRUCTIONS

RÉCEPTION : La réception est ouverte du lundi au dimanche de 09h00 à midi et de 16h00 à 19h00.

ARRIVÉE : A partir de 17h00.

DÉPARTS : Doivent être effectués entre 08h00 et 10h00 en prenant rendez-vous auprès de la réception.

ÉTAT DES LIEUX : La location doit être libérée avant 10h00, en cas de dépassement vous serez facturé d'une demi-journée. L'état des lieux sera effectué par l'équipe de ménage en votre présence suite conformément au rendez-vous fixé. En cas de litige (ménage insatisfaisant, manque à l'inventaire ou casse) vous serez averti et débité des sommes dues.

CAUTION : La caution est à donner à l'arrivée en empreinte CB ou en chèque. Pour un emplacement 120 € (pour dégradation et/ou tapage nocturne). Pour une location 300€ (dont 120€ pour dégradation , ménage insatisfaisant et/ou tapage nocturne).

TAXES : Taxes séjour dès 18 ans à 0,86cts/personne/nuit. Taxes d'ordures ménagères 0.45cts/personne/nuit. Gratuit jusqu'à 4 ans.

HÉBERGEMENTS : Les locations sont prévues pour 2 à 6 personnes maximum (bébés et enfants compris). Une seule voiture est autorisée sur la parcelle. Les véhicules supplémentaires devront être obligatoirement stationnés sur le parking communal extérieur. Les personnes non enregistrées sur le contrat de réservation ne seront pas acceptées. Les emplacements sont prévus pour 2 à 6 personnes max (bébés et enfants compris), avec suppléments à partir de la 3ème personne. Pour les forfaits avec électricité, prévoir une prise européenne ainsi qu'une rallonge de 50 mètres minimum. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou tuteur légal seront refusés.

VISITEURS : Tous Les visiteurs doivent se présenter à l'accueil et devront quitter le camping avant 22h et les véhicules visiteurs doivent restés sur le parking extérieur.

BRUIT ET SILENCE : Les usagers du terrain sont instamment priés d'éviter tous bruits de discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Pour chaque dégradation et/ou tapage nocturne nous gardons 100€ de votre caution.



RECEPTION : The reception is open from Monday to Sunday, from 9:00 a.m. to 12:00 p.m. and from 4:00 p.m. to 7:00 p.m.

ARRIVALS : From 5:00 p.m.

DEPARTURE : Must be carried out between 8:00 a.m. and 10:00 a.m., after making an appointment with reception.

CLEANING : €120 will be charged if the rental has not been cleaned upon departure.

INVENTORY : The rental must be vacated before 10:00; in case of overrun you will be charged for half a day. The inventory of fixtures will be carried out by the cleaning team in your presence in accordance with the scheduled appointment. In case of dispute (unsatisfactory cleaning, missing items in the inventory or breakage), you will be notified and charged the amounts due.

DEPOSIT : A deposit must be provided upon arrival by credit card imprint or cheque. For a pitch: €120 (for damage and/or noise disturbance). For a rental: €300 (including €120 for damage and/or noise disturbance).

TAXES : They vary from year to year. Tourist tax from age 18: €0.86/person/night. Waste disposal tax: €0.45/person/night. Free for children up to 4 years old.

ACCOMMODATION : Rentals are designed for 2 to 6 people maximum (babies and children included). Only one vehicle is allowed on the pitch. Additional vehicles must be parked in the external public car park. People not listed on the reservation contract will not be accepted.

Pitches are for 2 to 6 people max (including babies and children), with surcharges from the 3rd person. For electricity packages, please bring a European plug and a 50-meter extension cord. Minors unaccompanied by parents or legal guardians are not allowed.

VISITORS : All visitors must report to reception and must leave the campsite before 10:00 p.m. Visitor vehicles must remain in the external parking area.

NOISE AND QUIET HOURS : Campers are strongly requested to avoid any loud conversations or noise that may disturb their neighbors. Sound devices must be adjusted accordingly. Car doors and trunks must be closed as quietly as possible. For any damage and/or nighttime disturbance, €100 will be retained from your deposit.

ANIMAUX : Deux animaux maximum sont autorisés par hébergement, avec supplément. Ils doivent toujours être tenus en laisse, ne jamais être laissés seuls et leur maître en est responsable. Les animaux doivent être identifiés, assurés et vaccinés, avec carnet de vaccination et tatouage obligatoires. Leurs salissures doivent être empêchées ou nettoyées. L'accès aux sanitaires leur est interdit. Les chiens de catégories 1 et 2 (dangereux) sont refusés.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES : A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10km/heure. La circulation est interdite entre 22h00 et 8h00 Ne peuvent circuler sur le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur tout autre emplacement que celui du campeur, même si celui-ci est inoccupé, il ne doit pas en outre entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Il est strictement interdit de charger son véhicule depuis les locatifs ou sur les emplacements

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS : Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping sous peine de perdre la caution. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les « caravaniens » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être mis dans des sacs et déposés dans les poubelles de la station de ramassage. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté du terrain de camping et ses installations, notamment sanitaires. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera le cas échéant au séchoir commun. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'aura trouvé à son arrivée. Les emplacements sont occupés au maximum par un seul véhicule.

BAIGNADE : De 11h à 19h.

SÉCURITÉ INCENDIE : Les feux ouverts et barbecues sont interdits. En cas d'incendie, fermer immédiatement les bouteilles et recharges de gaz puis prévenir l'accueil. Des extincteurs sont disponibles (VOIR PLAN). L'alerte sera donnée par haut-parleurs. En cas d'évacuation, suivre strictement les instructions et le fléchage indiqués (VOIR PLAN).

ANIMALS : Allowed up to two per accommodation and subject to a fee. Dogs and other animals must never be left loose or alone on the campsite, even locked inside, in the absence of their owner, who is legally responsible for them. They must wear a collar with the owner's name, and be insured and vaccinated. The owner must prevent or clean any soiling. Vaccination records (ordinance of 22/01/85) and tattooing (ordinance of 30/06/92) are mandatory. Animals are strictly forbidden in sanitary facilities. Potentially dangerous dogs (categories 1 and 2, ordinance of 27/04/99) are not allowed.

VEHICLE TRAFFIC AND PARKING : Inside the campsite, vehicles must drive at a maximum speed of 10 km/h. Traffic is forbidden between 10:00 p.m. and 8 :00 a.m. Only vehicles belonging to campers staying on site may circulate. Parking is strictly forbidden anywhere other than the camper's own pitch, even if unoccupied, and must not obstruct circulation or prevent new arrivals from settling.

MAINTENANCE AND APPEARANCE OF FACILITIES : Everyone must refrain from any action that may harm the cleanliness, hygiene, or appearance of the campsite under penalty of losing the deposit. Wastewater must not be poured on the ground or in gutters. Caravanners must empty wastewater only in designated areas.

Household waste and all other rubbish must be placed in bags and disposed of in the collection bins. Laundry washing is strictly prohibited outside the designated sinks. Clothes must be hung in the communal drying area. Plants and flowers must be respected. It is forbidden to hammer nails into trees, cut branches, or make plantings. Pitch delimitation using personal means or digging is not allowed. Any damage to vegetation, fences, the ground, or campsite facilities will be charged to the perpetrator. The pitch must be left in the same condition as it was found. Only one vehicle is allowed per pitch. It is strictly forbidden to load your vehicle from the rental properties or on the pitches.

SWIMMING : From 11:00 a.m. to 7:00 p.m.

FIRE SAFETY : Open fires or barbecues (wood, charcoal, etc.) are forbidden. In case of fire, do not underestimate the danger, immediately close all gas bottles and cartridges, and inform reception as quickly as possible. Fire extinguishers are available if needed (SEE PLAN). Alerts will be made via loudspeakers. In such circumstances, follow instructions and evacuation signs precisely (SEE PLAN).

INONDATION OU SUBMERSION MARINE : En cas d'annonce par les services de sécurité et de la protection civile d'une montée brutale des eaux due aux pluies torrentielles, il risque de se produire, bien que probable, une inondation plus ou moins rapide d'une partie ou de l'ensemble du terrain de camping. Le délai d'alerte est suffisamment long pour que tous les campeurs soient avisés de la montée des eaux. Cette information se ferait par haut-parleurs. En pareille circonstance, suivez scrupuleusement les consignes qui vous seront données et le fléchage du plan d'évacuation disponible au bureau d'accueil.

TROUSSE DE SECOURS : Une trousse de secours de premières urgences se trouve à l'accueil.

ÉPIDÉMIE : Aucun campeur ne peut séjourner au camping s'il est atteint d'une maladie contagieuse. Il devra être évacué dans les moindres délais.

VOLS : La direction est responsable des seuls objets déposés au bureau, et malgré une surveillance générale du terrain, le campeur garde l'entière responsabilité de sa propre installation et effets personnels. Il doit signaler au responsable toute personne suspecte, et doit prendre les précautions habituelles pour sécuriser son matériel.

JEUX : Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

AFFICHAGE : Le présent règlement est affiché à l'entrée du camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR : Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser ces troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et par mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra expulser le client ou faire appel aux forces de l'ordre.

DROIT A L'IMAGE : Vous autorisez expressément le camping Les Rives Du Lac De Vinça et à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

Votre réservation implique l'acceptation intégrale du présent règlement intérieur.

FLOODING/MARINE SUBMERSION : In case of an official alert regarding a sudden rise in water due to heavy rain, the campsite may become partially or fully flooded. The warning time is sufficient for all campers to be informed via loudspeakers. Follow instructions and the evacuation plan available at reception.

FIRST AID KIT : A first aid kit is available at reception, in the aquatic areas, and at the restaurants.

EPIDEMICS : No camper suffering from a contagious disease may remain on the campsite. They must be evacuated as soon as possible.

THEFT : Management is responsible only for items deposited at the office. Despite general surveillance, campers remain fully responsible for their own installations and personal belongings. Suspicious persons must be reported to management, and campers must take usual precautions to secure their belongings.

GAMES : No violent or disruptive games may be played near the facilities. Children must always remain under parental supervision.

POSTING : These rules are posted at the entrance of the campsite and at reception. A copy is available on request.

INTERNAL REGULATION VIOLATIONS : If a resident disrupts the stay of other users or fails to comply with these rules, the manager or their representative may verbally or in writing warn the person to stop. In the event of serious or repeated violations, the manager may terminate the contract. In case of criminal offenses, the manager may expel the client or contact law enforcement.

IMAGE RIGHTS : You expressly authorize the campsite Les Rives du Lac de Vinça to use, on any medium, photos of you or your children taken during your stay for the campsite's advertising purposes.

Your reservation implies full acceptance of these internal rules.

Rue des Escoumes
66320 VINCA
PYRÉNÉES-ORIENTALES



+ 33 (0)4 34 52 94 60 / 06 72 32 27 07



campingdevinca@gmail.com



https://camping-lac-de-vinca.com/